



RÈGLEMENT CONCOURS

Calendrier de l'Avent ESPACE MODE – Édition 2025

Article 1 : L'organisateur

Le concours est organisé par TRICOBEL GROUP, Rue des Waides 10, 4890 Thimister-Clermont (Belgique), numéro d'entreprise 402.306.213, représentante de l'enseigne ESPACE MODE.

Article 2 : Type de concours

Il s'agit d'un concours sans obligation d'achat, valable uniquement en Belgique, organisé du lundi 1er décembre 2025 au mercredi 24 décembre 2025 inclus. Le concours consiste à créer un compte ou se connecter sur la page du concours : <https://www.espacemode.be/calendrier-de-l-avent-2025/>

Ensuite, le participant doit ouvrir la case correspondante du calendrier de l'Avent et compléter son profil avec ses coordonnées personnelles pour valider sa participation.

Attention : L'utilisateur doit fournir une adresse e-mail valable et ne pas être désinscrit de la newsletter Espace Mode (condition nécessaire pour recevoir l'e-mail de confirmation en cas de gain).

Article 3 : Éligibilité des participants

Toute personne majeure disposant d'une adresse e-mail valide peut participer, à l'exception du personnel du groupe TRICOBEL et des membres de leur famille vivant sous le même toit.

Chaque participant doit pouvoir prouver son identité en cas de vérification.

Il s'agit d'un concours sans obligation d'achat. Le participant peut jouer une fois par jour maximum. Cependant, à chaque participation, il devra s'identifier en remplissant ses coordonnées. Un joueur ne peut gagner qu'une seule fois sur toute la durée du concours.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler toute participation dont les coordonnées seraient fictives, inexactes, incomplètes ou manifestement frauduleuses.

Les gagnants seront contactés par e-mail après la fin du concours. En cas d'adresse incorrecte, d'e-mail non délivrable (« returned mail », « undeliverable ») ou d'absence de réponse dans le délai indiqué, le lot sera réattribué ou remis à disposition de l'organisateur.

Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'erreur d'encodage des données ou d'utilisation abusive du site.

Article 4 : Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement sans réserve.

Article 5 : Déroulement du concours

Pour tenter de gagner un lot, les participants doivent :

1. Se rendre sur la page du concours :
<https://www.espacemode.be/calendrier-de-l-avent-2025/>
2. Compléter leurs données personnelles ;
3. Ouvrir la case correspondant au jour J.

Chaque case peut contenir ou non un cadeau :

- Case gagnante : un pop-up signale immédiatement le gain.
- Case perdante : le participant pourra rejouer le lendemain.

Les données personnelles resteront la propriété de TRICOBEL GROUP et seront traitées selon l'article 11.

Les gagnants recevront un e-mail explicatif concernant la récupération de leur lot entre le 26 décembre 2025 et le 5 janvier 2026.

Article 6 : Durée du concours

Le concours se déroule du 1er au 24 décembre 2025 inclus.

L'organisateur peut à tout moment suspendre, arrêter ou prolonger le concours, sans dédommagement possible pour les participants.

Article 7 : Les prix

Le concours 2025 met en jeu 228 lots offerts par 23 partenaires et fournisseurs, dont notamment LieGin, Huggy's, CMS Pilates, Le Sanglier des Ardennes, et d'autres marques et partenaires d'Espace Mode. La valeur totale des lots est d'environ 6.000 €.

La liste exhaustive des prix peut être consultée sur la page du concours.

Article 8 : Annonce des gagnants

Les gagnants sont avertis immédiatement via un pop-up lorsqu'ils ouvrent une case gagnante. Ils sont ensuite recontactés par e-mail après la fin du concours pour les modalités pratiques.

Les gagnants doivent répondre dans le délai indiqué dans l'e-mail. Sans réponse, ou en cas d'adresse e-mail invalide, le lot sera réattribué.

Article 9 : Distribution des prix

Les gagnants recevront par e-mail toutes les instructions nécessaires pour récupérer leur lot.

Les lots doivent être **retirés en magasin Espace Mode** (magasin au choix lors de l'inscription). Ils ne sont **pas envoyés par courrier ou livraison**.

Ils seront considérés comme refusés si le gagnant ne confirme pas leur acceptation dans le délai indiqué.

Tout lot non accepté reste la propriété de TRICOBEL SA.

Article 10 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas :

- de difficultés techniques empêchant la participation ;
- d'accidents, dommages, pertes ou retards liés à la participation ou à l'utilisation du lot.

Article 11 : Traitement des données personnelles

Conformément à la législation belge relative à la protection de la vie privée, les données récoltées dans le cadre du concours sont enregistrées par TRICOBEL GROUP.

Elles pourront être utilisées pour la gestion du concours et pour les communications commerciales d'Espace Mode.

Les participants peuvent demander la modification ou la suppression de leurs données via : eshop@espacemode.be

Article 12 : Dispositions générales

En soumettant le formulaire d'inscription, le participant accepte entièrement ce règlement.

Le règlement est disponible sur demande ou sur la page :

<https://www.espacemode.be/calendrier-de-l-avent-2025/>

L'organisateur peut prendre toute mesure utile au bon déroulement du concours ou, en cas de circonstances exceptionnelles, ajuster le règlement.

Les prix ne sont ni échangeables contre de l'argent, ni convertibles en autres lots et sont strictement personnels.

Article 13 : Droit applicable et tribunaux compétents

Le règlement est soumis au droit belge. En cas de litige, seuls les tribunaux de Verviers sont compétents.